



MESSAGE AUX ADHERENTS – COVID-19

Suite aux mesures gouvernementales annoncées pour freiner la propagation de l'épidémie de Covid-19 et leurs applications concrètes, de nombreux spectacles sont annulés ou vont l'être. Afin de pénaliser les équipes artistiques au minimum, le Réseau 535 recommande de reporter ces spectacles à une date ultérieure dans la mesure du possible ou à défaut, dans le cas d'une annulation définitive, d'honorer le contrat signé en réglant le coût de cession du spectacle et les frais déjà engagés par les artistes.

L'**OARA** s'engage à « *renouveler son soutien en co-réalisation en cas de report en 2020 ou 2021* » et à « *prendre en charge les frais engagés par les compagnies et/ou les organisateurs pour les représentations annulées qu'il coréaliserait* »

L'**ONDA** s'engage à « *reporter son aide pour les spectacles reportés sur la saison 20-21* », et à « *maintenir l'aide (sur les frais effectivement engagés) en cas d'annulation du spectacle si l'organisateur règle le contrat de cession* ».

Un premier communiqué du **Ministère de la Culture** prévoit « *des aides d'urgences afin de répondre aux difficultés rencontrées, avec une attention particulière au maintien de l'emploi* ».

Les services de la DRAC doivent interroger la Centrale à ce sujet, afin d'obtenir des précisions.

La **Région Nouvelle-Aquitaine** va créer « *un fonds de soutien régional d'au moins 5 millions d'euros pour soutenir les associations en subvention directe notamment dans les domaines de la culture, du sport et de l'Économie Sociale et Solidaire.* »

Enfin, l'**IDAAC** « *honorerà tous les engagements pris, en privilégiant les reports quand c'est possible assortis d'une indemnité compensatrice quand c'est nécessaire. Idem dans le cas d'annulation pour les projets en partenariat avec l'agence, même si dans ce cas ce ne pourra être au même niveau que le cachet prévu et pour les actions de médiation dans le temps*

scolaire, périscolaire ou le champ social (le report étant parfois plus délicat). Par ailleurs, à leur demande, nous accompagnerons également les opérateurs culturels, associations et collectivités qui s'engageront dans le soutien financier aux artistes en dépit des annulations des spectacles prévus (toujours et seulement pour les coopérations / co-organisations avec l'iddac). »

De nombreuses opérations d'EAC vont être annulées totalement ou partiellement. Là encore, des artistes intervenants seront pénalisés. Il conviendra de prendre en compte ce fait et lorsque ces opérations sont en partie financées par les collectivités ou l'Etat, d'envisager avec eux quelles solutions sont possibles pour minimiser l'impact de ces annulations

N'hésitez pas à nous faire remonter les difficultés que vous pourriez rencontrer dans la gestion de cette crise.

Dernière précision : le bureau maintient pour l'instant la date du 6 avril pour la sélection des spectacles et projets pour Région en Scène 2020. Une seconde relance va vous parvenir pour ceux qui n'ont pas encore renvoyé leurs propositions. La réunion du 6 avril pourra se dérouler en vidéoconférence.

Portez-vous bien !

LE BUREAU